



Une jambe cassée, le décès d'un proche, une période de service militaire, une surcharge de travail ou un urgent besoin de vacances ?

Notre service de dépannage en agriculture permet à l'agriculteur empêché de travailler sur son exploitation, d'être remplacé ou secondé rapidement durant une courte période.

### Tarifs journaliers

- Fr. 153.— coût de la journée facturé à l'agriculteur pour les cas de maladie, accident, décès et service militaire, sans nourriture ni logement.
- Fr. 120.— coût de la journée facturé à l'agriculteur pour les cas de maladie, accident, décès et service militaire, l'agriculteur prenant en charge les repas et logement (selon normes AVS).
- Frais effectifs coût effectif facturé à l'agriculteur pour les cas de vacances et surcharge de travail.
- Fr. 0.70/km les frais de déplacements facturés à l'agriculteur.

### Tarifs à la demi-journée

Une formule plus souple pour des dépannages ponctuels uniquement pour les cas de maladie, accident, décès et service militaire. Le dépanneur travaille durant un certain nombre d'heures convenu à l'avance et pour effectuer un travail bien précis comme la traite par exemple (seulement possible si un dépanneur habite à une distance raisonnable et n'est pas salarié à plein-temps). Il n'est en principe ni nourri, ni logé.

- Fr. 80.— coût de la demi-journée facturé à l'agriculteur.
- Fr. 0.70/km les frais de déplacements facturés à l'agriculteur.

### Frais administratifs

Ils sont facturés à l'agriculteur et se montent à 10% du montant de la facture, mais au minimum Fr. 50.—.

- Fr. 25.— forfait pour dépannage de moins d'1 journée.
- Fr. 50.— forfait en cas de renonciation après demande de dépannage.

Le service de dépannage est soumis à la convention collective de travail de l'agriculture du canton du Valais. La convention se trouve sur le site [www.agrivalais.ch](http://www.agrivalais.ch) ou auprès de la Chambre Valaisanne d'agriculture.

### Réservations

Pour une demande de dépannage, veuillez vous adresser au secrétariat, tél. : **027 345 40 24**. Ce numéro est également valable en dehors des heures de bureau.